



MAIRIE DE GALLUIS

Galluis, le 7 mars 2016

Chères Gallusiennes, chers Gallusiens,

Vous avez peut-être entendu parler d'un projet d'implantation d'un Centre Leclerc sur notre commune, notamment au travers d'un article paru récemment dans « Les nouvelles de Rambouillet ».

Il nous a semblé important de partager avec vous les informations dont nous disposons sur ce dossier, tout particulièrement pour apporter quelques éclaircissements sur les propos relayés dans cet article de presse par le maire de Thoiry qui est opposé à ce projet et par le Président de la Communauté « Cœur d'Yvelines » (également maire de Montfort L'Amaury) qui émet un avis défavorable.

Il faut en tout premier lieu préciser que ce projet d'implantation relève d'une initiative privée qui ne résulte en aucune manière d'une demande ou d'une action du conseil municipal.

Courant 2015, nous avons été contactés par les représentants de la SCADIF, filiale logistique des Centres Leclerc, qui nous ont soumis leur projet. Différentes réunions de travail s'en sont suivies, notamment avec le Président de la Communauté « Cœur d'Yvelines » et le Vice-président en charge du développement économique pour faire converger le projet afin qu'il respecte les exigences de notre territoire rural, tant sur le plan économique que sur le plan environnemental. Lors de la dernière réunion de travail que nous avons eue en décembre dernier, ces deux représentants de notre communauté de communes n'ont émis aucun avis défavorable, bien au contraire ; nous comprenons d'autant moins le changement de position exprimé dans la presse par le Président de la CCCY (Communauté de Commune « Cœur d'Yvelines »).

Quant au maire de Thoiry, il n'a participé à aucun des échanges sur ce projet et ne connaît manifestement ni le dossier d'implantation dont il est question, ni notre PLU (Plan Local d'Urbanisme). Par ses propos dans la presse, il agite des épouvantails pour faire croire à une possible extension démesurée d'activités commerciales destinées au public à Galluis, le long de l'axe de la RN12. C'est bien dommage car en tant que Vice-président, en charge de l'urbanisme de la communauté de commune, il aurait dû savoir que l'implantation dont il s'agit jouxte une parcelle en zone agricole, interdisant toute autre possibilité de développement sur ce secteur.

A celles et ceux qui pourraient encore avoir des doutes sur les intentions du conseil municipal en matière d'urbanisme dans cette zone, je rappellerai simplement que lors de l'élaboration de notre PLU en 2011, sur l'ensemble de la commune nous avons fait le choix de restituer à l'espace naturel et agricole 22 hectares qui étaient urbanisables dans l'ancien POS (Plan d'Occupation des Sols). La parcelle située entre CASSECO et l'implantation dont il est question ici, a notamment retrouvé une destination agricole.

L'emprise de ce projet se situe sur une parcelle qui se trouve à proximité de la gare de Montfort-Méré, à l'endroit d'une friche industrielle (Sofrasem) laissée à l'abandon et invendue depuis plus d'une dizaine d'années. A cet emplacement, Leclerc propose de créer une surface commerciale de 3 000 m² avec un drive et quelques boutiques offrant à l'utilisateur des perspectives d'achats complémentaires à celles qui lui sont déjà proposées par les autres commerces de proximité.

Sur les volets architectural et paysager, un travail de concertation et de partenariat a été engagé avec le PNR (Parc Naturel Régional de la Haute vallée de Chevreuse) dont notre village fait partie. Les services techniques du département ont également été consultés pour définir les accès ainsi que les règles de circulation aux abords du site ; le flux routier a été également étudié.

Que les quelques habitants qui nous ont interpellés et qui sont hostiles à l'implantation de ce Centre Leclerc ne se trompent pas de combat. Nous ne doutons pas de leurs bonnes intentions mais nous les mettons en garde contre les actions qu'ils pourraient engager et qui finalement s'avèreraient nuisibles pour l'intérêt général que nous défendons. Nous sommes convaincus que ce projet ne présente que des avantages pour notre commune et c'est la raison pour laquelle nous y sommes favorables ; nous y voyons notamment pour notre village :

- un endroit où faire ses courses : à la fois proche, sans nuisances car situé à l'extérieur du cœur de village, et très pratique car se trouvant sur la route qui va à la gare,
- de nouvelles boutiques proposant des offres de produits et services complémentaires ou enrichies par rapport à ce qui existe déjà à proximité,
- la destruction d'une friche industrielle qui ne répond plus aux exigences environnementales,
- une requalification harmonieuse et maîtrisée d'un site en désuétude (voir photo jointe),
- la création d'une centaine d'emplois localement,
- des perspectives de partenariat avec une enseigne commerciale nationale pour accompagner des projets d'investissements futurs de la commune, pour préserver notre patrimoine ou sponsoriser des événements sportifs et culturels, par exemple.

Ce n'est pas par hasard, si la SCADIF a choisi cette implantation. Une étude de marché et d'opportunité a démontré qu'elle répondait clairement à un besoin réel en proposant un confort d'achat aux clients grâce à une offre élargie et des prix performants visant à freiner l'évasion des consommateurs vers les centres commerciaux situés à Plaisir et Maurepas. Ce sont les enseignes qui y sont localisées qui s'en trouveront très certainement impactées, et pas les petits commerces dont la clientèle actuelle a déjà fait le choix de les préférer aux supermarchés.

A ce jour, aucun dossier de permis de démolir ou de permis de construire n'a été déposé pour ce projet. Nous nous attendons cependant à ce qu'il le soit assez rapidement. Après dépôt en mairie, le dossier sera transmis au service instructeur et soumis entre autres à l'autorisation de la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial).

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier.

Bien cordialement

Le Maire

